

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 5 décembre 2016, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Ginette Breault	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 5 décembre 2016

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h34.

16 12 152

2. Adoption de l'ordre du jour du 5 décembre 2016

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 5 décembre 2016, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
 - 5.1. Entretien de la patinoire de Kingscroft – Saison 2016-2017
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Opération Nez rouge
 - 6.1.2. CAB – 9^e Campagne des paniers de Noël
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Ressourcerie des frontières – service 2017
 - 7.1.2. FQM – Appui à la démarche de la FQM dans le dossier des hydrocarbures
 - 7.1.3. Shazamfest – Levée de fonds
 - 7.1.4. Yoni Fest – Festival en périnatalité – été 2017
 - 7.2. **Budget 2017**
 - 7.2.1. Avis de motion – Règlement 258-2016 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2017
 - 7.2.2. Résolution – surplus affecté 2016 pour les vidanges de fosses septiques
 - 7.2.3. Sûreté du Québec – Demandes locales 2017
8. **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 8.2. Rapport des conseillers

- 9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel
- 10. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement**
 - 10.1. Dépôt du rapport mensuel
- 11. Rapport de la directrice générale**
 - 11.1. Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 11.2. Renouvellement du contrat de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 11.3. Conditions salariales 2017 : inspecteur municipal et secrétaire-trésorière adjointe
 - 11.4. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- 12. Trésorerie**
 - 12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
- 13 Divers**
 - 13.1. Invitation « Compton-Stanstead » sur la Colline
- 14. Deuxième période de questions**
- 15. Levée de la séance ordinaire**

Adoptée à l'unanimité

16 12 153

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Aucune question

16 12 154

5.1. Entretien de la patinoire de Kingscroft – Saison 2016-2017

ATTENDU que Madame Isabelle Papineau, résidente de Barnston-Ouest, a déposé une offre de services pour l'entretien de la patinoire de Kingscroft pour la saison 2016-2017 ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier, et il est résolu ;**

Que la Municipalité octroie le contrat d'entretien de la patinoire du parc de Kingscroft pour la saison 2016-2017 à Madame Isabelle Papineau au montant de 3 500\$ selon les termes de l'entente de service avec le Comité des Loisirs de Barnston-Ouest.

Qu'une entente de service pour l'entretien de la patinoire soit signée entre le Comité des Loisirs de Barnston-Ouest et Madame Papineau.

Adoptée à l'unanimité

16 12 155

6.1.1. Opération Nez rouge

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 50\$ à Opération Nez rouge.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

16 12 156

6.1.2. CAB – 9^e Campagne des paniers de Noël

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv przytyk et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 100\$ au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook dans le cadre de la 9^e Campagne des paniers de Noël.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

16 12 157

7.1.1. Ressourcerie des frontières – service 2017

ATTENDU que le maire et la directrice générale de la Municipalité ont rencontré Monsieur Jean Desrosiers, de la Ressourcerie des frontières, le 28 novembre 2016 dans le cadre des objectifs de redressement de l'organisme ;

ATTENDU que la Ressourcerie des frontières a proposé les trois orientations suivantes, à l'ensemble des municipalités membres, dont Barnston-Ouest :

<input type="checkbox"/>	Maintien du service actuel pour la durée de l'année 2017.	Montant annuel : 11 542 \$ (taxes en sus) (basé sur 524,62 \$/tonne x 22 tonnes) Modalités de paiement : Quatre versements de 2 885,41 \$ chacun, les 1 ^{er} janvier, 1 ^{er} avril, 1 ^{er} juillet, 1 ^{er} octobre Si le tonnage annuel total dépasse celui projeté, les tonnes supplémentaires seront facturées au 31 décembre.
<input type="checkbox"/>	Maintien du service actuel pour le premier trimestre de 2017, mais facturé à son coût réel.	Montant pour le 1 ^{er} trimestre : 2 885,41 \$ (taxes en sus) facturé le 1 ^{er} janvier 2017 D'ici la fin décembre, une proposition de services à la carte sera élaborée et vous sera présentée. Nous nous entendrons sur les modalités de service et de paiement dans les semaines qui suivent en vue de l'entrée en vigueur le 1 ^{er} avril. Pour fins budgétaires, nous vous recommandons d'utiliser le coût annuel maximal du service, soit 11 542 \$.

□	Cessation du service à compter du 1 ^{er} janvier 2017	L'entente entre votre municipalité et la Ressourcerie prendra fin. Il faudra d'ici peu informer vos citoyens qu'ils ne bénéficieront plus de nos services de collecte à domicile et de dépôt l'an prochain.
---	--	--

ATTENDU qu'aucune des orientations proposées par la Ressourcerie des frontières ne satisfont les élus de la Municipalité ;

ATTENDU que l'entente de service de collecte, de transport et de traitement des encombrants entre la Ressourcerie des frontières et la Municipalité prendra fin le 31 décembre 2017 ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest rejette l'ensemble des propositions présentées par la Ressourcerie des frontières.

Que la Municipalité maintienne l'entente actuelle de service de collecte, de transport et de traitement des encombrants entre la Ressourcerie des frontières et la Municipalité pour 2017.

Adoptée à l'unanimité

16 12 158

7.1.2. FQM – Appui à la démarche de la FQM dans le dossier des hydrocarbures

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n°106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* ;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.) ;

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures ;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier ;

CONSIDÉRANT que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau ;

CONSIDÉRANT qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi n°106 le 29 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par

la FQM sans pour autant abolir la présence du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale le 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

D'adopter un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide.

D'abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur le schéma d'aménagement des MRC de même que les règlements de zonage et de lotissement des municipalités.

D'accorder le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites.

De demander au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire.

D'appuyer activement et concrètement une vaste campagne de « 100\$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem.

De transmettre une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

Adoptée à l'unanimité

16 12 159

7.1.3. Shazamfest – Levée de fonds

ATTENDU que Monsieur Ziv Przytyk désire tenir une activité de levée de fonds pour le Shazamfest, le samedi 28 janvier 2017 au Centre Communautaire de Way's Mills ;

ATTENDU que le conseil municipal soutient les efforts de Monsieur Przytyk quant à la tenue du Shazamfest ;

ATTENDU que Monsieur Przytyk s'engage à respecter la politique de location du Centre Communautaire et à payer la location au coût de 100\$;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accorde à Monsieur Przytyk, dans le cadre de la levée de fonds pour le Shazamfest, un don d'une valeur égale aux frais de location du Centre Communautaire à savoir 100\$ à titre de contribution de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

16 12 160

7.1.4. Yoni Fest – Festival en périnatalité – été 2017

ATTENDU que la Municipalité a été informée qu'un Festival en périnatalité se tiendra sur le site du Shazamfest en août 2017 ;

ATTENDU que lors de ce Festival, il y aura certaines prestations musicales ;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la municipalité appuie la tenue de cet événement ;

Que la municipalité informe les organisatrices de la réglementation concernant l'administration et la gestion des événements spéciaux (règlement 238 -2012 et 238.1-2012).

Adoptée à l'unanimité

16 12 161

7.2.1. Avis de motion – Règlement 258-2016 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2017

Avis de motion est donné, par la conseillère Julie Grenier, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le règlement 258-2016 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2017.

16 12 162

7.2.2. Résolution – surplus affecté 2016 pour les vidanges de fosses septiques

ATTENDU que la Municipalité a facturé, pour une première année, le service de vidange des fosses septiques ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2016 de 22 761\$ pour la vidange des fosses septiques ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

D'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2016, un montant de 22 761\$ pour la vidange des fosses septiques.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

16 12 163

7.2.3. Sûreté du Québec – Demandes locales pour 2017

ATTENDU que les membres du conseil ont révisé les demandes locales devant être priorisées en 2017, par le comité de sécurité publique de la MRC de Coaticook ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

De soumettre au dit comité la liste suivante des priorités :

Contrôler la vitesse principalement au début et à la fin des quarts de travail des employés à Kingscroft (6h45 et 15h30).

Faire respecter les arrêts obligatoires, notamment ceux-ci :

- sur le chemin Kingscroft (à l'intersection des chemins Corey et Simard);
- à l'intersection des chemins Stage et Bean;
- sur le chemin Hunter (à l'intersection du chemin Way's Mills).

Faire respecter les arrêts obligatoires aux conducteurs de machineries agricoles ;

Contrôler la vitesse sur le chemin Stage, le chemin Roy Nord, la Route 141 et sur le chemin Way's Mills (principalement à l'entrée du hameau).

Contrôler les courses d'autos sur le chemin Kingscroft.

Surveillance à Kingscroft (terrain de jeu, patinoire et cabane) - vandalisme et feu à ciel ouvert.

Application des règlements municipaux relatifs à la circulation (VTT), ainsi qu'une attention particulière aux déchets sur la chaussée (véhicule laissant échapper du lisier sur la chaussée) ainsi qu'au stationnement non autorisé en bordure des chemins municipaux (toute l'année).

Adoptée à l'unanimité

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de novembre 2016.

10.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de novembre 2016.

11.1. Rapport de la directrice générale

Dépôt du rapport de la directrice générale, secrétaire-trésorière pour le mois de novembre 2016.

16 12 164

11.2. Renouvellement du contrat de l'inspecteur en bâtiment et environnement

ATTENDU que le contrat de l'inspecteur en bâtiment et environnement arrive à échéance le 31 décembre 2016 ;

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiment et environnement, Monsieur Yvan Vanasse occupe ledit poste depuis 2004 ;

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest propose les conditions suivantes :

1. Base de la hausse salariale : à compter du 1^{er} janvier 2017, 2%

- d'augmentation sera accordé à l'inspecteur en bâtiment et environnement ;
2. Taux pour frais de déplacement : l'inspecteur en bâtiment et environnement recevra une allocation pour les frais de déplacement calculé de la façon suivant : 50% du prix de l'essence régulier (gaz bar Schoolcraft) obtenu le 1^{er} de chaque mois sera la base mensuelle pour le taux du kilomètre, le minimum est fixé à 40¢ du km.
 3. Frais de cellulaire : l'inspecteur en bâtiment et environnement recevra la somme mensuelle fixe de 25\$ pour l'utilisation de son cellulaire.

Pour ces motifs

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu :**

De renouveler le contrat de l'inspecteur en bâtiment et environnement pour une période d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le document « Contrat de travail – période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ».

Adoptée à l'unanimité

16 12 165

11.3. Conditions salariales 2017 : inspecteur municipal et secrétaire-trésorière adjointe

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que les membres du conseil approuvent l'augmentation de salaire de 2%, pour l'année 2017, de l'inspecteur municipal, le tout à compter du 1^{er} janvier 2017.

Que les membres du conseil approuvent l'augmentation de salaire de 50¢ de l'heure, pour l'année 2017, de la secrétaire-trésorière adjointe, le tout à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

11.4. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

La directrice générale dépose officiellement lesdites déclarations en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* L.R.Q., c. E-2.2), soumises par les élus suivants : Johnny Pizar, Ginette Breault, Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Julie Grenier et Cynthia Ferland.

16 12 166

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 7 novembre 2016 – 16-11-150	56 784.00\$
B) Dépenses incompressibles – novembre 2016	4 762.62\$
C) Salaires novembre 2016	7 504.46\$
D) Comptes à payer au 5 décembre 2016	143 556.89\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 155 823.97\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

16 12 167

13.1. Invitation « Compton-Stanstead » sur la Colline

ATTENDU que la Municipalité a reçu une invitation de l'honorable Marie-Claude Bibeau, députée de Compton-Stanstead et ministre du Développement international et de la Francophonie, le 1^{er} décembre 2016 ;

ATTENDU que l'objectif est de permettre aux élus de se familiariser avec les programmes des différents ministères du gouvernement fédéral ;

Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,

Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;

Que Monsieur le maire Johnny Pizar et Madame la directrice générale Sonia Tremblay participent à cette activité organisée par l'honorable Marie-Claude Bibeau, le 7 février 2017.

Que les frais d'inscription d'environ 165\$ par personne soient payés par la Municipalité.

Que tous frais de déplacement et de repas soient remboursés à Monsieur Pizar et Madame Tremblay selon les politiques en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

16 12 168

15. Levée de la séance ordinaire du 5 décembre 2016

Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,

Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h20.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.